

ROYAUME DU MAROC

SERVICE DU CHEF DU GOUVERNEMENT

CAISSE DE COMPENSATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° 5/2016

Le **20/10/2016** à 10 heures, il sera procédé à l'annexe de la Caisse de Compensation, sise Avenue Moulay El Hassan à Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n°5/2016 sur offres des prix ayant pour objet : **Prestation d'installation et de mise en œuvre d'une solution d'interconnexion Wifi pour le siège de la Caisse de Compensation et l'acquisition des imprimantes wifi.**
-LOT UNIQUE-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement contre récépissé auprès du bureau d'ordre de la Caisse de Compensation 49, bis Rue Patrice Lumumba, Rabat, Tél : 05 37 76 06 06 - Fax : 0537 76 17 56, ou téléchargé sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ou sur le portail de la Caisse de Compensation www.cc.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **dix mille cinq cents (10.500) dirhams.**

Le coût estimatif des polices d'assurances est de : **Quatre cent vingt mille (420.000,00) dirhams toutes taxes comprises.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'article **10** du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Caisse de Compensation, rue PATRICE LUMUMBA, Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, rue PATRICE LUMUMBA, Rabat.
- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **4** du règlement de la consultation.

La visite des lieux est prévue le **13/10/ 2016** à 10 heures au siège de la Caisse de Compensation à l'adresse susmentionnée.

Les concurrents sont tenus de déposer au bureau d'ordre de la Caisse de Compensation, sise 49 bis Rue Patrice Lumumba à Rabat, les prospectus, notices ou documents techniques au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis, avant 14h30.

N.B : tout document fourni sous forme de copie doit être certifié conforme à l'original.

